



FLUXYS BELGIUM
Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

Procuration pour l'Assemblée générale ordinaire de
Fluxys Belgium SA (la **Société**) du 11 mai 2021 (à partir de 14 heures 30)

Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le 5 mai 2021 à 17 heures (heure belge) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière suivante :

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :

*Fluxys Belgium SA
Corporate Secretary
Avenue des Arts 31
1040 Bruxelles*

OU

(2) Envoi par courrier électronique

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée au Corporate Secretary

E-mail : corporate.secretary@fluxys.com

Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable

OU

(3) Envoi par fax

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée au

Corporate Secretary – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94

Tout envoi par fax doit être accompagné d'un envoi par courrier ordinaire du document original.

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le **Mandant**)

.....

Domicile / Siège

.....

.....

Propriétaire de

nombre

actions dématérialisées (*)
actions nominatives (*)

de Fluxys Belgium SA

désigne comme mandataire la personne suivante (le **Mandataire**) :

Nom et prénom :

Domicile :

E-mail (**):

pour le/la représenter lors de l'Assemblée générale ordinaire (l'**Assemblée**) de la Société qui se tiendra le 11 mai 2021 (à partir de 14 heures 30) au siège de la Société ou, en cas d'ajournement, à toute Assemblée ultérieure avec le même ordre du jour et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décisions au nom du Mandant : (***)

(*) Veuillez biffer la mention inutile.

(**) L'adresse e-mail doit être communiquée pour pouvoir envoyer au Mandataire l'invitation électronique à l'Assemblée.

(***) Veuillez cocher la case de votre choix.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES AU MOINS

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Communication et approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2020, en ce compris l'attribution aux 70 263 501 actions d'un dividende brut de 1,37 € par action, soit un dividende net de 0,959 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 et pour part des réserves. Application de l'article 5 al. 4 des statuts de la société pour l'action spécifique.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

5. Approbation du rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 préparé conformément à l'article 3:6, §3 du Code des sociétés et des associations.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

6. Approbation de la politique de rémunération

Prise de connaissance de la politique de rémunération, établie conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et associations.

Proposition de décision : approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et des associations.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

8. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2020.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

9. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Andries Gryffroy vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Andries Gryffroy. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

b. Renouvellement de mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Daniël Termont vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Daniël Termont. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

c. Renouvellement de mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Hujoel vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Hujoel jusqu'au 30 juin 2021 inclus. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

d. Nomination d'un administrateur

Suite à l'échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Luc Hujoel au 30 juin 2021, il est proposé de le remplacer.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de nommer Madame Marie-Pierre Fauconnier en qualité d'administrateur à partir du 1^{er} juillet 2021. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

e. Nomination d'un administrateur

Suite à la démission de Monsieur Luc Zabeau de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juin 2021, il est proposé de le remplacer.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de nommer Monsieur Laurent Coppens en qualité d'administrateur à partir du 1^{er} juillet 2021. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

10. Pouvoirs et formalités

Proposition de décision: autoriser l'exécution des décisions prises et octroyer une procuration pour l'accomplissement des formalités nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des administrations.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une ou plusieurs des propositions de décisions, le Mandataire est censé de voter en faveur de cette ou ces propositions. En cas de conflit d'intérêts potentiel entre le Mandant et le Mandataire, seules des instructions de vote claires et spécifiques pour chaque proposition de décision seront prises en compte, conformément à l'article 7:143, § 4, al. 1^{er}, 2^o du Code des sociétés et des associations.

*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 %

du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de **nouvelles propositions de décisions** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le 26 avril 2021 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décisions à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décisions, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'Assemblée ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décisions** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'Assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarter des instructions de vote de ce dernier ;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (****)

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée en personne.

Fait à, le

Signature(s) : (****)

(****) Veuillez cocher la case de votre choix.

(*****) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.